

INGLÉS
ENGLISH

PORTUGUÉS
PORTUGUÊS

RUMANO
ROMÂNĂ

WOLOF
WOLOF

RUSO
РУССКИЙ

CASTELLANO
ESPAÑOL

FRANÇAIS



ÉDITION 2025



InfoVIHtal

INFORMACIÓN BÁSICA SOBRE EL VIH

Inscription au registre municipal et assistance sanitaire en Espagne

git grupo de
trabajo sobre
tratamientos del VIH
**ENTIDAD DECLARADA DE
UTILIDAD PÚBLICA
ONG DE DESARROLLO**



Inscription au registre municipal et assistance sanitaire en Espagne

- 01 Qu'est-ce que l'inscription au registre municipal et pourquoi est-elle importante ?**
- 02 Quels sont les avantages de l'inscription au registre municipal ?**
- 03 À quoi sert l'inscription au registre municipal ?**
- 04 Comment puis-je m'inscrire ?**
- 05 Que se passe-t-il si je ne suis pas inscrit(e) au registre municipal ?**

01

Qu'est-ce que l'inscription au registre municipal et pourquoi est-elle importante ?

L'enregistrement est une formalité obligatoire pour toutes les personnes vivant en Espagne, qu'elles soient espagnoles ou étrangères (qu'elles aient ou non un permis de séjour).

- Il **est indispensable** d'être inscrit au registre municipal pour avoir accès au système de santé public et obtenir la carte de santé.
- **Les mairies sont tenues de vous inscrire** si vous résidez dans leur commune.



02

Quels sont les avantages de l'inscription au registre municipal ?



Avoir un médecin traitant dans le centre de soins primaires le plus proche.



Demander la carte de santé, nécessaire pour **bénéficier de soins médicaux gratuits.**



Bénéficier de **soins de santé**, même si vous n'avez pas de permis de séjour, **si vous êtes en Espagne depuis plus de 90 jours et que vous êtes inscrit au registre municipal depuis au moins trois mois.**



Demander l'asile et bénéficier de soins médicaux si vous êtes inscrit.



Accéder aux urgences, aux traitements, aux spécialistes et aux médicaments subventionnés.



Garantir les soins médicaux aux femmes enceintes et aux enfants (vaccins, pédiatrie, etc.).

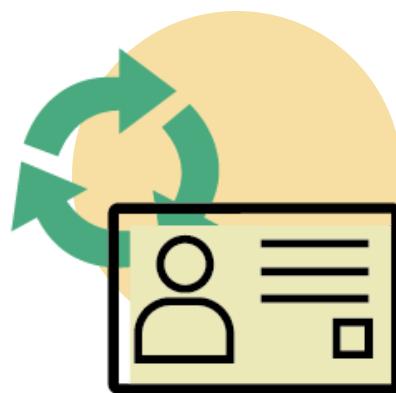
03

À quoi sert l'inscription au registre municipal ?

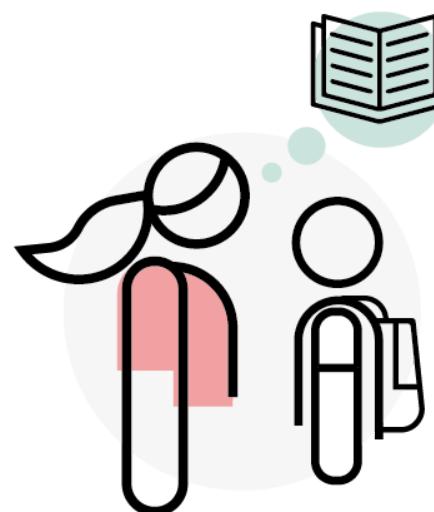
Outre l'accès aux soins de santé, elle est également nécessaire pour :



Renouveler votre permis de séjour ou de travail.



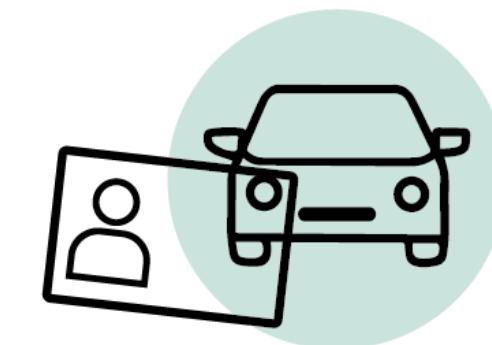
Obtenir ou renouveler votre carte d'identité (DNI) ou votre numéro d'identification d'étranger (NIE).



Demander une place à l'école pour vos enfants.



Voter aux élections municipales (dans certains cas).



Obtenir le permis de conduire ou immatriculer un véhicule.

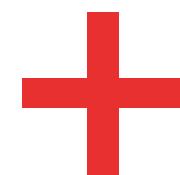
04

Comment puis-je m'inscrire ?

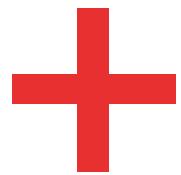
Rendez-vous à la mairie de votre lieu de résidence. Vous aurez besoin :



Formulaire
d'inscription.



Une pièce
d'identité
(carte
d'identité, NIE
ou passeport).



Si vous avez
des enfants,
leur passeport
ou leur livret de
famille.



Un document
prouvant votre
lieu de résidence,
tel que :

- Contrat de location
- Autorisation du propriétaire
- Factures d'électricité, de gaz, d'Internet
- Rapport de police ou des services sociaux (dans certains cas)



05

Que se passe-t-il si je ne suis pas inscrit(e) au registre municipal ?

Sans inscription au registre municipal, **votre accès au système de santé public sera très limité**. Cela peut avoir de graves répercussions sur votre santé et votre bien-être.

C'est pourquoi l'inscription au registre municipal doit être l'une de vos premières démarches à votre arrivée en Espagne.



grupo de
trabajo sobre
tratamientos del VIH

ENTIDAD DECLARADA DE
UTILIDAD PÚBLICA
ONG DE DESARROLLO



¿TIENES DUDAS
SOBRE EL TEMA?
PREGÚNTANOS

Tel. 93 458 26 41

Descargo de responsabilidad

La información contenida en esta ficha no pretende sustituir la recibida por el médico. Las decisiones referentes a la salud siempre deberían tomarse tras consultar con los profesionales sanitarios.

La información médica puede quedar desactualizada con rapidez.

Si te surge alguna pregunta tras leer esta ficha, te aconsejamos hablar con tu médico o enfermera o llamar a gTt-VIH, al 93 458 26 41, para comprobar si existe alguna novedad relevante al respecto.

SUBVENCIONA



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE DERECHOS SOCIALES, CONSUMO
Y AGENDA 2030



POR SOLIDARIDAD
OTROS FINES DE INTERÉS SOCIAL



MINISTERIO
DE SANIDAD

SECRETARÍA DE ESTADO
DE SANIDAD
DIRECCIÓN GENERAL
DE SALUD PÚBLICA
Y EQUIDAD EN SALUD
DIVISIÓN DE CONTROL
DEVIH,ITS,HEPATITIS VIRALES
Y TUBERCULOSIS



Generalitat
de Catalunya

Salut/ Agència de Salut
Pública de Catalunya



Diputació
Barcelona

Àrea d'Igualtat
i Sostenibilitat Social



Ajuntament de Barcelona

COLABORA



ETIS
EQUIP DE TREBALL SOBRE
INMIGRACIÓ I SALUT

Vall
d'Hebron
Barcelona Campus Hospitalari

eSPiC
Equip de salut
pública i comunitària

